



**INTERNATIONAL COCOA ORGANIZATION
ORGANISATION INTERNATIONALE DU CACAO
МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО КАКАО
ORGANIZACION INTERNACIONAL DEL CACAO**



**ICC/95/1/Rev.1
28 mars 2017**

Original : ANGLAIS
Distr : RESTREINTE

CONSEIL INTERNATIONAL DU CACAO

Quatre-vingt quinzième session ordinaire

Hôtel Sofitel Ivoire, Abidjan, Côte d'Ivoire, 25-28 avril 2017

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session
2. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
3. Admission d'observateurs
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation du rapport de la 94^e session ordinaire du Conseil international du cacao
6. Membres de l'Organisation internationale du cacao
7. Répartition des voix
8. Rapport sur la réunion d'urgence de haut niveau sur les prix du cacao
9. Mise à jour sur l'organisation de la quatrième édition de la Conférence mondiale sur le cacao (WCC4)
10. Modifications envisagées des limites maximales de résidus (LMR) pour le Métalaxyl et le Métatalaxyl M dans la législation de l'Union européenne (UE)
11. Rapport du Président de la Commission consultative sur l'économie cacaoyère mondiale
12. Rapport du Président du Comité administratif et financier
13. Rapport du Président du Comité économique
14. Désignation de vérificateurs pour 2016/2017
15. Rapport sur les voyages officiels
16. Calendrier provisoire des réunions
17. Questions diverses
18. Date et lieu des prochaines réunions
19. Relevé des décisions

ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. OUVERTURE DE LA SESSION

La 95^e session ordinaire du Conseil sera ouverte par son Président, S.E. M. Luis Valverde (Équateur).

2. RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

Après consultation du Président, le secrétariat présentera un rapport sur la réception des pouvoirs pour la présente session du Conseil (ce rapport sera diffusé dans le document ICC/95/2).

3. ADMISSION D'OBSERVATEURS

Conformément à l'article 14 de l'Accord international sur le cacao de 2010, le Conseil pourra décider d'admettre des observateurs à sa 95^e session ordinaire et à la neuvième réunion du Comité économique.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil se basera sur l'ordre du jour provisoire contenu dans ce document pour l'adoption de son ordre du jour.

5. APPROBATION DU RAPPORT DE LA 94^E SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL INTERNATIONAL DU CACAO

Il sera demandé au Conseil d'approuver le rapport de sa 94^e session ordinaire, qui s'est déroulée à Londres en septembre 2016, figurant dans le document ICC/REP/94.

6. MEMBRES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU CACAO

Le secrétariat présentera un rapport sur les Membres de l'Organisation internationale du cacao, en référence au document ICC/95/3.

7. RÉPARTITION DES VOIX

Le secrétariat présentera le document ICC/95/4, dans lequel figurent la répartition des voix et l'état des droits de vote au sein du Conseil.

8. RAPPORT SUR LA RÉUNION D'URGENCE DE HAUT NIVEAU SUR LA BAISSSE DES PRIX DU CACAO

Le Directeur exécutif présentera les conclusions de la réunion d'urgence de haut niveau sur la baisse des prix du cacao, en référence au document de session ICC/95/CRP.1.

9. MISE À JOUR SUR L'ORGANISATION DE LA QUATRIÈME ÉDITION DE LA CONFÉRENCE MONDIALE SUR LE CACAO (WCC4)

Le Conseil examinera les préparatifs de la quatrième édition de la Conférence mondiale sur le cacao (WCC4), prévue à Berlin, en Allemagne, en avril 2018. Il discutera notamment du rôle du Comité technique dans la préparation de la Conférence, en référence au document ICC/95/5.

10. MODIFICATIONS ENVISAGÉES DES LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS (LMR) POUR LE MÉTALAXYL ET LE MÉTATALAXYL M DANS LA LÉGISLATION DE L'UNION EUROPÉENNE (UE)

En référence au document ED(MEM)1016, le secrétariat présentera un rapport sur les consultations menées en réponse à la proposition initiale de l'Union européenne (UE) de réduire les limites maximales de résidus (LMR) pour le Métalaxyl et le Métatalaxyl M dans le cacao.

11. RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE SUR L'ÉCONOMIE CACAORYÈRE MONDIALE

Le Conseil recevra un rapport du Président de la Commission consultative sur l'économie cacaoyère mondiale sur la 34^e réunion de la Commission.

12. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Le Conseil recevra un rapport du Président du Comité administratif et financier sur la onzième réunion du Comité.

13. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ ÉCONOMIQUE

Le Conseil recevra un rapport oral du Président du Comité économique sur la neuvième réunion du Comité. .

Le Conseil approuvera la nomination du vice-président du Comité économique, qui viendra de France, pour les années cacaoyères 2016/2017 et 2017/2018.

14. DÉSIGNATION DE VÉRIFICATEURS POUR 2016/2017

Conformément à l'article 26 de l'Accord international de 2010 sur le cacao, le Directeur exécutif formulera des recommandations pour la désignation d'un vérificateur indépendant pour l'année cacaoyère 2016/2017, aux fins de leur approbation par le Conseil.

15. RAPPORT SUR LES VOYAGES OFFICIELS

Le Directeur Exécutif présentera un rapport oral sur les voyages officiels.

16. CALENDRIER PROVISOIRE DES RÉUNION

Le Directeur exécutif présentera le document de session ICC/95/CRP.2.

17. QUESTIONS DIVERSES

Des aspects ne figurant pas à l'ordre du jour pourront être traités.

18. DATE ET LIEU DES PROCHAINES RÉUNIONS

Le Conseil décidera de la date et du lieu de ses prochaines réunions.

19. RELEVÉ DES DÉCISIONS

Le relevé des décisions peut être lu, conformément à la règle 34 du Règlement administratif de l'Organisation, figurant dans le document AF/2/2/Rev.1.